

STRAITÉS

Conseil municipal du 26 avril 2016

Présents : Mesdames CARLÈRE, DOUSSOT, ARNOULT, MAYER

Messieurs REVEILLÈRE, ROUSSAUD, BOUCHER, EARD, BREYAN, QUÉINNEC

Absents : M Francis Condut, Mme Séraphelo, M Resto
Nathalie COSTE ayant donné pouvoir à Christian BOUCHER
Mme THÉRM

le procès-verbal est adopté.

La séance est ouverte à 19^h06

Secrétaire de séance : Claire Doussot

I Comptes rendus des décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

• Arrêté n° 02 relatif au Lot n° 1 du marché concernant la construction de locaux sportifs (marché n° 2015 cl 301) passé avec le S.N. THOMAS et DANIZAN TP pour un montant de 5150 € HT

• Décision n° 1 - 2016 : demande de subvention auprès du CDG 31 pour l'acquisition de mobiliers liés à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire pour un montant de 5709,09 € HT

• Décision n° 2 - 2016 : demande de subvention auprès du CDG 31 pour le changement des locataires de la mairie : 6339,15 € HT (montant de travaux)

• Décision n° 3 - 2016 : demande de subvention auprès du CDG 31 pour les locataires de la cantine scolaire pour un montant de travaux de 1494,70 € HT.

• Décision n° 4 - 2016 : demande de subvention auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon Nidi Peupliers pour la réalisation de travaux d'accessibilité à la cantine / salle des fêtes pour un montant de 17437,00 € HT

II) Rehaut du transfert au SDEHG de la compétence optimale
relative au "réseau de chaleur et de froid"

Cette compétence avait déjà été transférée au Sicoval en 2009. La commune n'était donc plus compétente puis décide de son transfert au SDEHG. Il faut que le conseil municipal retire le transfert de cette compétence.

Le CN annule la délibération 2006-06 et approuve les statuts du SDEHG. Il lui transfère les compétences optimales suivantes :

- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- aménagement, exploitation d'installations "de production d'électricité de proximité".

Vote à l'unanimité.

III) Etude juridico-financière pour la réhabilitation de
bâtiments communaux - délégation de maîtrise
d'ouvrage au Sicoval

La commune a fait procéder à l'élaboration de diagnostics énergétiques permettant d'établir des programmes de travaux de réhabilitation pour les bâtiments suivants :

- école maternelle
- cantine / salle de fêtes.

Le Sicoval, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage peut implémenter ces audits par une étude juridico-financière adaptée permettant de mettre en place des plans de financement de ces travaux.

Suite à cette étude, la commune fera le choix sur un de faire ces travaux.

Il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des bâtiments communaux dans la limite de la réalisation d'une étude juridico-financière et d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches.

Vote à l'unanimité.

IV) Acquisition à l'euro symbolique de 97m² et de 99m²
sous de la parcelle A488 correspondant à des vides de
Naubourg.

En le Maire rappelle qu'en 1989, les VRD de l'oiseau ont

de Nambours ont été cédés à la mairie ; Deux parcelles de surfaces de 97 m² et 99 m² ont été vendues lors de cette session. Il y a donc lieu de régulariser cette situation. Il est donc proposé de faire l'acquisition de ces deux parcelles à l'euro symbolique au syndicat de copropriétaires des jardins de Nambours.

Vote à l'unanimité -

II Mandat confié au CDG 31 pour une mise en concurrence visant à l'obtention de conventions de participation en santé et/ou prévention -

Le maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en santé et en prévention.

Il précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire des agents dans les conditions fixées réglementairement.

Afin de pouvoir envisager de travailler au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il conviendrait de donner mandat préalable au CDG 31 afin de mener à bien la mise en concurrence par les risques cliniques, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

L'assemblée décide de donner mandat au CDG 31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture santé et en couverture prévention et indique que la participation employeur envisagée se fait selon les modalités applicables actuellement (cf. délibération 2012-75).

Vote à l'unanimité -

III Questions diverses -

• Monsieur Réveillère souhaite quitter son mandat au sein du conseil d'administration de Smilio 7. Il demande qui est candidat et Claire Doumot est désignée par procuration.

• Puisque Laure donne lecture du projet de nouveaux statuts de l'association Smilio 7 qui sera présenté à la prochaine assemblée générale prévue le 9 mai 2016.

RAITÉS

• Le Préfet nous a adressé un courrier précisant la dissolution de l'école de musique EINSBT. La commune a 75 j pour ce prononcer - Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil -

La séance est levée à 20h08

~~Adnot~~ ~~[Signature]~~ ~~[Signature]~~ ~~[Signature]~~ ~~[Signature]~~
~~FERRER~~ ~~[Signature]~~ ~~[Signature]~~ ~~[Signature]~~ ~~[Signature]~~